



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

D - 20080299

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

***Conventions relatives à la mise en oeuvre d'une signalisation
d'animation touristique sur les autoroutes aux abords de
Bordeaux. Autorisation. Signature.***

M. Stéphan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est au cœur d'un dense réseau autoroutier : A 10 (Paris), A 62 (Toulouse), A 63 (Bayonne) et A 89 (Clermont-Ferrand).

La réglementation permet, selon des critères très stricts, l'implantation d'une signalisation d'animation touristique sur le réseau.

A ce titre, et fort de notre inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2007, il est proposé d'utiliser cet outil de communication pour promouvoir notre ville, tant sur le plan patrimonial et touristique qu'économique.

En accord avec l'Etat et les Autoroutes du Sud de la France (ASF), après avis favorable de la Commission Nationale de Signalisation d'Animation (CNSA) du 4 juin dernier, il est possible d'implanter le nombre de panneaux suivant sur le réseau :

- 3 sur l'A 10
- 3 sur l'A 63
- 2 sur l'A 62
- aucun sur l'A 89 (densité d'échangeurs trop importante)

Concernant les visuels, il est proposé de les décliner de 3 manières :

- Une mention texte : Bordeaux patrimoine mondial Unesco
- Un visuel patrimoine : Place de la Bourse
- Un visuel économique : Aéronautique et Spatial

Vous trouverez en annexe les maquettes des différents panneaux.

La mise en œuvre de cette opération nécessite la signature de conventions de partenariats avec l'Etat et les ASF, avec un cofinancement à apporter par la Ville, sous forme de fournitures de panneaux (Etat) et de fonds de concours (ASF). Les projets de conventions vous sont présentés en annexe.

Le coût d'objectif de cette opération est estimé pour la Ville à :

- 45 000 € TTC pour l'A 62 et l'A 63 (5 panneaux)
- 13 000 € TTC pour l'A 10 (2 panneaux à poser, 1 existant étant conservé)

La pose des premiers panneaux est envisagée au tout début de l'été 2008, notamment de ceux portant la mention « Bordeaux patrimoine mondial Unesco ».

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les conventions avec l'Etat et les ASF
- décider d'engager les crédits nécessaires à cette opération, à hauteur de 45 000 € TTC en marché de fournitures et de 13 000 € en fonds de concours à verser aux ASF

ANNEXE 1

CONVENTION RELATIVE A LA MODIFICATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ANIMATION SUR L'AUTOROUTE A10
--

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société **AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)**, Société anonyme au capital de 29 343 640,56 €, dont le Siège Social est situé à Rueil-Malmaison (92851), 9 Place de l'Europe, agissant en sa qualité de Concessionnaire de l'**ETAT, Ministère des Transports, Direction des Routes**, représentée par Monsieur Alain Meynard, Chef du district d'Ambarès, Direction Régionale de Niort, domicilié A10, Echangeur N°42, lieu dit Plancat à Ambarès et Lagrave (33440)

Désignée ci-après sous le vocable "**LA SOCIETE**"

part,

d'une

ET

La **VILLE DE BORDEAUX** domiciliée à L'Hôtel de Ville – Place Pey Berland – 33077 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du

Désignée ci-après sous le vocable "**LA VILLE**"

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les principes de financement concernant la modification des panneaux de signalisation d'animation sur l'autoroute A10 à l'approche de l'agglomération bordelaise.

ARTICLE 1^{ER} : DISPOSITION GENERALE

La personne de **LA SOCIETE** à contacter en cas de problèmes relatifs à l'application de cette convention est :

M. Alain Meynard
Chef du district d'Ambarès
A10 – Echangeur 42
Lieu-dit « Plancat »
33340 Ambarès
Tél. : 05.57.77.79.10
Fax : 05.56.77.59.89

Le service de **LA VILLE** à contacter en cas de problèmes relatifs à l'application administrative et financière de cette convention est :

M. Laurent Hodebar
Direction du développement économique
Hôtel de Ville de Bordeaux
Place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tel : 05.56.10.24.83

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE L'OPERATION ET FINANCEMENT

2.1 Descriptif de l'opération

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de **LA SOCIETE**.

Ils consistent à mettre en œuvre des panneaux de signalisation d'animation en amont de la ville de Bordeaux sur l'autoroute A10, dans le sens Paris / Bordeaux, suivant deux thèmes :

- Thème 1 : nouveau panneau à message littéral H11 « Bordeaux, patrimoine mondial de l'Unesco »
- Thème 2 : reprise du panneau à message graphique H13 « Bordeaux aéronautique et spatial »

Pour chaque panneau, le détail de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Thème 1 - panneau H11 patrimoine mondial
 - réalisation de la maquette du panneau par un graphiste et validation par la Commission Nationale de Signalisation d'Animation (CNSA)
 - fourniture et mise en œuvre du panneau
 - Thème 2 - panneau H13 visuel aéronautique et spatial
 - réalisation et mise au point de la maquette du panneau par un graphiste (teinte marron et blanc) et validation par la CNSA
 - dépose du panneau existant
 - fourniture et mise en œuvre du nouveau panneau
- La mise en œuvre de ce panneau pourra être réalisée après celle du thème 1.

2.2 Montant de l'opération, financement et règlement

Le coût total de l'opération est estimé à 26 000 € TTC qui se décomposent ainsi :

- Thème 1 – panneau H11 Bordeaux patrimoine mondial Unesco : 8 000 € TTC
- Thème 2 - panneau H13 aéronautique et spatial : 18 000 € TTC

LA SOCIETE et **LA VILLE** s'engagent à financer chacune 50% du montant de l'opération, ce qui représente, pour chacune des parties, une somme estimée à 13 000 € TTC.

LA SOCIETE prend à sa charge la maîtrise d'œuvre de l'opération (consultation des entreprises et suivi des travaux), ainsi que les frais de balisage du chantier pour la pose des panneaux de signalisation d'animation.

LA VILLE s'acquittera du montant dû en une seule fois dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la facture accompagnée de ses justificatifs par **LA SOCIETE**, après réception des travaux et constat de leur réalisation selon les règles de l'art.

2.3 Planification

La personne à contacter pour la société est M. Alain Meynard, chef du district d'Ambarès dont les coordonnées sont rappelées à l'article 1^{er}.

Le balisage nécessaire à la réalisation de l'intervention sera mis en place par **LA SOCIETE**.

L'intervention pour le panneau du thème 1 est programmée fin juin 2008.

ARTICLE 3 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Toutes les opérations relevant de l'entretien et/ou de la maintenance sont à la charge de **LA SOCIETE**.

ARTICLE 4 : LITIGES

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de cette convention seront portés devant le tribunal administratif compétent si aucun accord amiable n'a été trouvé.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES DEUX PARTIES

Les cosignataires s'engagent à mener cette prestation à son terme suite à l'avis favorable de la CNSA du 4 juin 2008 sur le choix des maquettes des différents panneaux.

Fait en trois (3) exemplaires originaux,
A Bordeaux, le 2008

Pour La Société,
...
Le Chef du district d'Ambarès

Pour La Ville,
Stephan DELAUX
Adjoint au Maire délégué au tourisme,
à la promotion du patrimoine
et à l'animation de la ville

ANNEXE 2

<p align="center">Convention relative à l'implantation de panneaux de signalisation d'animation touristique sur l'A62 et l'A63 à l'approche de l'agglomération bordelaise</p>
--

Entre

la Mairie de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du
d'une part,

et

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet Coordonnateur des Itinéraires Routiers Atlantique, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, d'autre part.

1. Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les principes de financement concernant le renouvellement des panneaux de signalisation d'animation sur l'A62 et l'A63 à l'approche de l'agglomération bordelaise.

2. Contenu de la mission

Cette mission comprend :

- la réalisation et mise au point des maquettes et le contrôle de fabrication des nouveaux panneaux par un graphiste ;
- la suppression des panneaux existants sur le thème de Bordeaux ;
- la fourniture et mise en oeuvre des nouveaux panneaux tel que définis dans les dossiers soumis à l'avis de la Commission Nationale de Signalisation d'Animation (CNSA) dont les thèmes sont les suivants :
 - Bordeaux, patrimoine mondial de l'UNESCO,
 - Aéronautique et spatial.

La mise en oeuvre des panneaux sur le thème de l'Aéronautique pourra être différée dans le temps.

3. Prestations financées par l'Etat

L'Etat assurera le financement de la prestation du graphiste comportant notamment la mise au point des maquettes, et le contrôle de fabrication des nouveaux panneaux. Les panneaux avec graphisme auront quatre teintes choisies dans une palette de camaïeu de marron, et le message littéral aura deux teintes: marron et blanc. L'Etat assurera également la suppression des panneaux existants, la pose des nouveaux panneaux, leur entretien et les contraintes d'exploitation correspondantes.

L'Etat sera représenté par la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA), maître d'ouvrage et maître d'oeuvre pour cette prestation estimée à 50.000€ T.T.C. La consultation pour le choix d'un graphiste est un marché fractionné à procédure adaptée, pour tenir compte du décalage dans le temps lié à la réalisation des panneaux.

4. Prestations financées par la Mairie de Bordeaux

La Mairie de Bordeaux assurera la fourniture des nouveaux panneaux. Le coût de cette prestation est estimé à 45.000€ T.T.C à la charge de la Mairie de Bordeaux, dont 25.000€ T.T.C pour le thème de « Bordeaux, patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Sur l'A 63, le premier thème sera représenté par un panneau type H12 avec « La Place de la Bourse » et un panneau de type H11 avec l'inscription « Bordeaux, patrimoine mondial UNESCO », et le second thème sera représenté par un panneau de type H13, lié à l'aéronautique et au spatial, avec la mention « Bordeaux aéronautique et spatial ».

Sur l'A 62, le premier thème sera représenté par un panneau type H13 avec « La Place de la Bourse » et la mention « Bordeaux patrimoine mondial UNESCO », et le second thème sera représenté par un panneau de type H13, lié à l'aéronautique et au spatial, avec la mention « Bordeaux aéronautique et spatial ».

La DIR Atlantique assurera la maîtrise d'oeuvre de cette prestation à titre gratuit. Elle préparera notamment le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la fourniture des nouveaux panneaux. La mairie de Bordeaux lancera la consultation et procédera au choix de l'entreprise retenue pour la fabrication des panneaux.

5. Engagement des deux parties

Les cosignataires s'engagent à mener cette prestation à son terme sous réserve de l'avis de la CNSA sur le choix des maquettes des différents panneaux.

Fait en trois exemplaires,
A Bordeaux, le 2008

Pour le Maire de Bordeaux, Monsieur Stéphan DELAUX, Adjoint au Tourisme, à la promotion du Patrimoine et à l'Animation de la Ville	Pour l'Etat, Monsieur le Préfet Coordonnateur des Itinéraires Routiers Atlantique, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,
---	---

ANNEXE 3



Visuels des panneaux
des autoroutes
autour de Bordeaux
A 62 – A 63 – A 10

Unesco



TEXTE : 320

Implantés sur l'A 10 et l'A 63

Place de la Bourse (sans mention)



Implanté sur l'A 63

NB : le panneau actuel Place de la Bourse est conservé sur l'A 10

Place de la Bourse (avec mention)



Implanté sur l'A 62

NB : le panneau actuel Place de la Bourse est conservé sur l'A 10

Aéronautique & Spatial (couleur)



Implantés sur l'A 62 et l'A 63

Aéronautique & Spatial (M & B)



Implanté sur l'A 10 en marron et blanc pour respecter harmonie du réseau

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Stéphan DELAUX
Adjoint au Maire

